



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

DOMMAGE POUR LES SALARIES !

FORCE OUVRIERE le 12 décembre 2008 avait proposé au représentant de l'UES LEROY MERLIN de négocier pour échanger une partie substantielle des astreintes, à laquelle elle avait été condamnée pour emploi illicite des salariés le dimanche, en contrepartie :

- du respect du repos dominical des salariés,
- le maintien de la rémunération des salariés,
- un engagement d'augmentation de salaires de 5%,
- la fermeture immédiate de tous les magasins ouverts qui ne disposent pas d'une dérogation.

LEROY MERLIN a refusé nos propositions et préfère aujourd'hui aller en Cassation plutôt que d'utiliser cet argent pour le bien-être des salariés.

Si le juge de l'Exécution des Peines statue en condamnant une énième fois LEROY MERLIN à payer les astreintes, c'est un peu plus de 2 650 000 € qui resteront bloqués plutôt que de servir aux salariés de par la seule volonté d'une entreprise qui prétend se battre pour ses salariés.

FORCE OUVRIERE maintient sa proposition de négociation et ses revendications.

Paris, le 11 février 2009

Contacts :

- Françoise NICOLETTA : 01 48 01 91 33 ou 06 81 17 39 22
- Christophe LE COMTE : 06 68 66 25 24